DCM 2026-03/09

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 056-215600990-20260328-DCM_20260309-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de convocation : 23/03/2026 Date d'affichage : 23/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mars à onze heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANGOËLAN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de RAUD Fabrice

Nombre de conseillers	
En exercice	11
Absents	0
Votants	11
Quorum	6

PRESENTS : RAUD Fabrice, NOLOT Jeannine, ETIENNE Lionel, BRARD Pauline, PERAIN Florent, QUENISSET Charlotte, LE MÉTAYER Jean-Claude, DESPRÉS Michele, JONDOT Yann, BOMPIERRE Marie-France, LE DOUJET Yannig

Secrétaire de séance : BRARD Pauline

Délibération n°2026 03/09 – Désignation des délégués au conseil communautaire

Monsieur le Maire expose que la commune de Langoëlan doit avoir deux représentants qui siègeront au conseil communautaire de Roi Morvan Communauté.

Le Maire est titulaire de droit. Il reste à désigner un suppléant.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal élit à l'unanimité Lionel ETIENNE comme suppléant.

Pour copie conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE LANGOELAN
56 (Morbihan)